

Actuel

Qu'est-ce que
la taxe sur le CO₂?

3



Inside

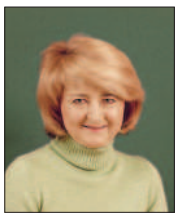
Séminaire Spida 2009
à Spiez

5

Prévoyance

Quel est le juste taux de
conversion?

7



Nos bureaux tiennent la vedette . . .

Trois fois déjà, les locaux de Spida ont servi de décor à un film. Il y a eu notre clip maison pour le lancement de notre concept environnemental (www.spida.ch – Oeki der Film) (NDT: le film est en allemand, mais il vaut le détour même si vous n'êtes pas bilingue!). Puis Suisse Tourisme a tourné un spot télévisé à l'occasion de la Coupe d'Europe de football 2008. Et le 14 février dernier, trois spots publicitaires ont été réalisés pour ebookers.ch. Pendant le tournage qui a eu lieu de 6 heures à 23 heures, notre espace de travail (bureau paysager, salles de réunion et cafétéria) a séduit le metteur en scène, le caméraman, l'éclairagiste, les accessoiristes et même les figurants. Ce qui ne les a pas empêchés de tout chambouler.

Après la transformation en profondeur de nos bureaux lors du très chaud été 2003, la routine nous a rattrapé et fait oublier à quel point nos places de travail sont agréables. L'équipe du tournage nous l'ayant rappelé, nous avons repris conscience de notre situation privilégiée. C'est pourquoi nous avons décidé d'offrir aux victimes du séisme à Haïti le montant reçu pour avoir mis nos locaux à disposition.

En avril 2010, si vous regardez les publicités à la télévision ou au cinéma, vous aurez l'occasion de découvrir nos bureaux. Et si vous n'avez pas envie d'attendre, ils sont dans ce numéro de Spida Fenêtre!

Nives Tausend

Responsable services / membre de la DG

Aperçu

Avantages pour notre clientèle

Nous sommes la caisse de compensation AVS, d'allocations familiales et de pensions de votre association professionnelle, membre fondatrice de Spida. L'ensemble des membres de nos trois associations fondatrices forme une communauté solidaire.

Cette solidarité nous rend forts. Les représentants des employeurs et des employés assurent la gestion des institutions de Spida. Ils doivent veiller au déroulement correct et transparent de son activité. En étroite collaboration avec la direction, ils représentent les intérêts économiques de toute notre clientèle.

Spida ne recherche pas son propre pro-

fit, mais celui de ses assurés. Et nous savons de quoi nous parlons, puisque nos racines plongent dans le domaine social depuis 1942, date de fondation de la caisse d'allocations familiales – avant même que soit créée l'AVS obligatoire.

Notre caisse d'allocations familiales est reconnue dans tous les cantons (ex-



→ cepté GE). Elle est constituée en société coopérative. Si vous faites partie de notre clientèle et avez des filiales dans différents cantons, vous pouvez traiter avec une seule caisse d'allocations familiales.

Notre Fondation de prévoyance oriente son offre vers les besoins de votre branche. Fondation commune sans but lucratif, elle ne vise pas son propre profit, mais exclusivement celui des bénéficiaires de ses prestations.

C'est tout à votre avantage: les gains reviennent intégralement à notre clientèle et ne sont pas distribués à des actionnaires ni à d'autres tiers. Cela a permis jusqu'à ce jour de réduire fortement les contributions aux frais administratifs et de procéder à des remboursements. Vous en profitez directement.

Afin que vous puissiez vous consacrer à votre entreprise, nous vous simplifions la gestion assurances sociales autant que la législation l'autorise. Vous avez la même interlocutrice ou le même interlocuteur pour tous les domaines de nos assurances sociales. Ce contact personnel nous permet de répondre rapidement et efficacement à vos besoins et attentes.

Pour notre clientèle, nous organisons

Impressum

Magazine d'information gratuit destiné à notre clientèle, Spida Fenêtre paraît 2 à 3 fois par an. L'impression ou la reproduction des contenus, sous quelque forme que ce soit, y compris celle d'extraits, n'est pas autorisée sans notre accord écrit.

Ont collaboré à ce numéro:
Nives Tausend, membre de la direction;
Lara Branda, conseillère; Fritz Zimmermann, membre de la direction; Uwe Brandt, membre de la direction; Daniel Schibig, département juridique Spida; Werner Marti, responsable CI, design, composition; Rudolf Käser, conseiller en prévoyance et en gestion de fortune

Rédaction
Spida, Bergstrasse 21, case postale, 8044 Zurich, Téléphone 044 265 50 50, Téléfax 044 265 53 53
Courriel fenster@spida.ch
Site web www.spida.ch

Concept
medialink, Zurich

Adaptation française
Sylvain Pichon

Impression
ztpint, Zofingue

© Spida | 2010

et animons des séminaires dans les domaines suivants: comptabilité des salaires, prévoyance professionnelle, planification de la retraite et de la fortune. Nous fournissons régulièrement des informations sur des sujets d'actualité en matière d'assurance sociale. Nos clients disposent d'une plateforme électronique en ligne (PartnerWeb) pour traiter leurs démarches administratives, par exemple les annonces de salaires ou d'assurés, etc.

Nous avons progressivement étendu nos compétences pour offrir, sous le même toit, un centre de services dans le domaine des assurances sociales des 1er et 2e piliers. Forts de plus de 60 ans d'expérience et de nos connaissances, nous adaptons en permanence nos prestations aux besoins actuels, afin de vous faire bénéficier de nos solutions sur mesure à un bon rapport utilité-prix.

Pour sa gestion intégrale de la qualité, Spida est orientée vers le modèle

Excellence de la Fondation européenne pour la gestion de la qualité EFQM. Des évaluations régulières servent de base à la mise en œuvre des processus d'amélioration et d'application. L'objectif suprême est la satisfaction de notre clientèle.

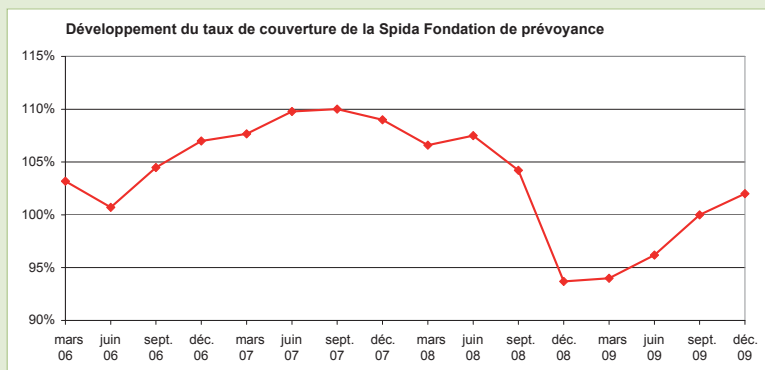
Spida existe depuis près de 70 ans. Nous n'avons jamais cessé de nous développer et vous pouvez aujourd'hui nous faire confiance pour vous accompagner dans le domaine des assurances sociales – un environnement toujours plus complexe.

Uwe Brandt
Resp. gestion de la clientèle
Membre de la DG

Fritz Zimmermann
Resp. du département prestations
Membre de la DG

Situation actuelle de la Spida Fondation de prévoyance

Il y a un an, en mars 2009, les marchés des capitaux étaient à leur niveau le plus bas depuis longtemps. Nous avons pu assurer depuis lors une progression continue. Cela influe directement sur la situation financière de la Spida Fondation de prévoyance. C'est pourquoi le taux de couverture est passé au-dessous de la barre symbolique des 100%, mais il s'est de nouveau stabilisé entre-temps autour de 102%.



Sur la base de son évaluation de mai 2009, le conseil de fondation a décidé de ne pas adopter de mesures d'assainissement hâtives; il s'avère aujourd'hui que c'était le bon choix. L'évolution est examinée en permanence. La fondation continue à disposer de liquidités et d'une fortune suffisante pour honorer intégralement et à temps les prestations dues.

Une autre raison de nous réjouir est la croissance du nombre de personnes assurées. Vous en apprendrez davantage à ce sujet dans le rapport annuel à paraître. Comme d'habitude, celui-ci sera envoyé à notre clientèle et publié sur notre site web au mois de juin.

Uwe Brandt
Responsable Fondation de prévoyance
Membre de la DG

Qu'est-ce que la taxe sur le CO₂ et comment fonctionne-t-elle?

Dans le cadre du Protocole de Kyoto, la Suisse s'est engagée à réduire d'ici à 2012 ses émissions de gaz à effet de serre, de 8% par rapport à 1990. Comme plus de 80% des émissions de gaz à effet de serre sont composées de CO₂, la Suisse a introduit un objectif de réduction spécifique pour ce gaz dans sa loi sur le CO₂. D'ici à 2010, les émissions de CO₂ doivent être réduites de 10% par rapport à leur niveau de 1990.

À elles seules, les mesures librement consenties ne permettent pas d'atteindre cet objectif. Le Conseil fédéral a donc décidé d'autres mesures:

- l'introduction d'une taxe sur le CO₂ appliquée aux combustibles;
- la perception d'un centime climatique sur les carburants, dans le cadre d'une initiative prise par l'économie privée (Fondation Centime climatique);
- les allègements fiscaux pour les carburants biogènes(1).

Dès janvier 2008, une taxe sur le CO₂ est prélevée sur les combustibles fossiles(2). Il s'agit d'une taxe d'incitation dont les recettes seront redistribuées à la population et aux entreprises. Elle accroît le prix des combustibles fossiles tels que l'huile de chauffage ou le gaz naturel. Cette hausse de prix incite à utiliser les combustibles fossiles avec parcimonie et à recourir davantage aux agents énergétiques ne produisant pas du tout ou peu de CO₂. C'est ainsi que doivent être atteints les objectifs de la loi sur le CO₂. Les carburants tels que l'essence et le diesel ne sont pas concernés par la taxe sur le CO₂.

Comment la taxe sur le CO₂ est-elle perçue et à combien se monte-t-elle?

La taxe sur le CO₂ est perçue par l'Administration fédérale des dou-

nes. Le prélèvement a lieu lorsque la marchandise passe la frontière ou lorsqu'elle quitte un entrepôt dans lequel elle a pu être stockée sans être imposée. La taxe est mentionnée sur les factures concernant les achats de combustibles.

Si les émissions ne reculent pas suffisamment, le taux de la taxe augmentera progressivement (chaque année):

- Lorsqu'elle a été introduite, la taxe s'élevait à 12 francs par tonne de CO₂.
- Il était prévu de faire passer la tonne de CO₂ à 24 francs dès 2009. Le Conseil fédéral y a toutefois renoncé, car les émissions imputables aux carburants ont notablement diminué entre 2006 et 2007. La taxe est donc res-

tée inchangée à 12 francs par tonne de CO₂ en 2009 aussi.

- Pour cette année, le Conseil fédéral a décidé de faire passer la taxe de 12 à 36 francs par tonne de CO₂, car les émissions n'ont pas poursuivi leur baisse entre 2007 et 2008.

Qu'advient-il des recettes de la taxe sur le CO₂?

La taxe sur le CO₂ n'est pas un nouvel impôt, mais une taxe d'incitation qui entend sensée promouvoir une utilisation économe des combustibles fossiles. La totalité des recettes sera redistribuée proportionnellement à la population et aux entreprises. Il a été prévu que la redistribution ait lieu deux ans après la perception de la taxe. Autrement dit, les montants perçus au cours de l'année 2008 devraient être redistribués pour la première fois en 2010.

Lors de sa séance du 11 septembre 2009 et dans le cadre des mesures de stabilisation conjoncturelle, le Conseil



→ fédéral a décidé de procéder à une redistribution anticipée de la taxe sur le CO₂. Les recettes de 2009 et de 2010 seront donc redistribuées en 2010, en même temps que celles de 2008 (cf. graphique).

Comment fonctionne la redistribution? Aux entreprises?

Les recettes de la taxe sur le CO₂ provenant des milieux économiques seront redistribuées à toutes les entreprises de Suisse. Une seule exception: les entreprises exemptées de la taxe, qui pourront alors réclamer le remboursement des montants acquittés à la Direction générale des douanes. Toutes les autres entreprises recevront via les caisses de compensation AVS un montant proportionnel à leur masse salariale.

Aux ménages?

Les recettes de la taxe sur le CO₂ acquittée par la population seront redistribuées de manière égale à toutes les personnes. La redistribution interviendra via les assureurs des caisses maladies obligatoires. C'est la voie la plus simple: l'assurance de base étant obligatoire pour tous, les assureurs disposent des registres actualisés de l'ensemble des habitants de Suisse. Le montant reversé sera comptabilisé avec les primes.

Une exemption de la taxe sur le CO₂ est-elle possible?

Les entreprises s'engageant à limiter leurs émissions de CO₂ pourront être exemptées de la taxe sur la CO₂, moyennant une convention ciblée adressée à l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Ce faisant, elles auront la possibilité de réclamer le remboursement des montants acquittés à la Direction générale des douanes lors de leurs

achats de combustibles fossiles. En plus des mesures de réduction prises dans ses propres locaux, toute entreprise aura deux autres possibilités de respecter son engagement: elle pourra acheter des droits d'émission excédentaires d'autres sociétés exemptées ou acquérir un nombre limité de certificats étrangers. Si l'entreprise ne respecte pas son engagement, elle devra s'acquitter de la taxe sur le CO₂ ainsi que de tous les intérêts pour chaque tonne de CO₂ émise depuis son exemption.

Les entreprises exemptées de la taxe sur le CO₂ ne recevront aucune part de la redistribution opérée via la masse salariale soumise à l'AVS.

Les ménages ne pourront pas être exemptés de la taxe sur le CO₂. Mais ils profiteront des économies qu'ils réalisent sur les combustibles fossiles pour abaisser leur taxe.

À qui profite la taxe sur le CO₂?

Vu que les recettes issues de la taxe sur le CO₂ seront redistribuées, les entreprises et ménages à qui profitera la taxe seront celles et ceux qui paient moins que ce qu'ils obtiennent de la redistribution.

Les entreprises qui utilisent de façon efficace les combustibles fossiles pourront elles aussi tirer parti de la taxe sur le CO₂. Les sommes qui leur sont redistribuées étant proportionnelles à la masse salariale soumise à l'AVS, le mécanisme profitera avant tout à celles employant beaucoup de main-d'œuvre et consommant peu d'énergie (par ex. le secteur des services). Les entreprises grandes consommatrices de combustibles fossiles y trouveront quant à elles une motivation pour prendre des mesures de réduction de leurs émissions de CO₂.

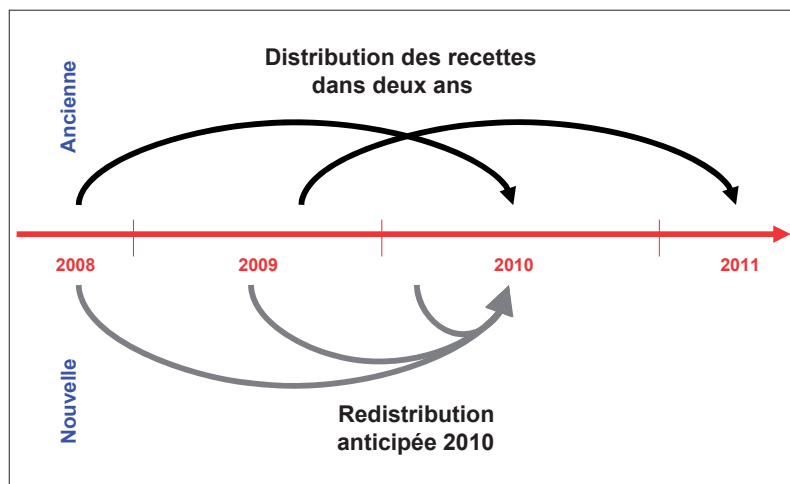


Daniel Schibig,
département juridique Spida

Source:
Office fédéral de
l'environnement OFEV

Légende:

- (1) Carburants biogènes
Carburants d'origine biologique ou organique.
- (2) Combustibles fossiles
Combustibles issus de la lignite, de la houille, de la tourbe, du gaz naturel et du pétrole.



Ancienne et nouvelle redistribution de la taxe sur le CO₂

CO₂

Pour vous, en tant qu'entreprise, cela signifie que:

Vous recevrez un remboursement cet été.

Celui-ci prendra la forme d'une note de crédit avec le décompte de l'AVS/CAF en juin 2010.

Il inclura le remboursement pour les années 2008 à 2010.

Entrevue séminaire Spida «Planification de la retraite»

Inside

5

Notre «reporter» Werner Marti a voulu savoir comment les participants ont vécu ces deux jours. Un sympathique couple de Kölliken (AG), Mme Johanna Müller et M. Rolf Müller, propriétaires de l'entreprise d'installations sanitaires Müller Sanitär AG, à Kölliken, a accepté de se prêter au jeu de l'entrevue.

Quelle était votre perception de Spida jusqu'à aujourd'hui?

Purement professionnelle. Je dois dire que cela s'est toujours très bien passé. La plupart du temps, nous n'avons besoin que d'un renseignement rapide. La meilleure façon de l'obtenir, c'est par un coup de fil. Nous trouvons la bonne interlocutrice ou le bon interlocuteur, qui répond de façon satisfaisante à notre question. Le service est très personnel et compétent.

Avez-vous une personne de contact chez Spida?

Non, pas vraiment. Ce serait vraiment souhaitable.

Mais je ne peux parler que pour moi. Comme nous avons externalisé la comptabilité, je ne sais pas ce qu'en pensent nos mandataires.

Comment avez-vous vécu notre séminaire? Comment vous sentez-vous?

Très bien. Mes attentes ont même été dépassées. Les intervenants ont réussi à faire d'une matière aride un thème passionnant, c'était surprenant. D'une certaine façon, nous avons été secoués. Nous avons vu ou appris qu'il ne faut pas grand-chose, en somme, pour se préparer un minimum à la retraite.

Au vu de la matière présentée, avez-vous le sentiment qu'il vous reste des choses à faire pour préparer votre retraite?

En réalité, après ce séminaire, j'ai da-

vantage qu'avant l'impression de devoir agir. J'ai compris qu'il devient vraiment le moment pour moi de me préoccuper de cette question. On m'a donné beaucoup de pistes à suivre. Mais surtout, il est devenu clair qu'il y a encore des choses à faire. Mieux vaut trop tôt que trop tard.

Avez-vous déjà participé à un tel séminaire, par exemple auprès d'une autre institution de prévoyance?

Nous avons déjà été conseillés sur les successions par un service neutre.

Nous avons aussi suivi une sorte d'«introduction» aux questions juridiques, de l'héritage au mariage, en passant par l'exécution des contrats.

Un sujet a-t-il été insuffisamment ou pas du tout traité?

Absolument pas. Pour moi, le déroulement était parfait.

Comment avez-vous trouvé la présentation et la structure du séminaire?

Les choses s'enchaînaient bien. Tout était expliqué de façon très compréhensible, intéressante et variée.

Chaque présentation était très bien préparée et cela se voyait. Des réponses directes et compétentes ont été apportées aux questions. Et cela ne manquait pas d'humour.

Il y a juste le thème «grand âge et habitat» qui m'a semblé ennuyeux. Pas à cause de la manière dont il était présen-

té, mais parce que je connaissais déjà l'essentiel du sujet. Je n'ai pas appris grand-chose de nouveau. J'aurais aimé savoir où obtenir des informations concrètes: des adresses, des prix, des solutions. Comme une sorte de catalogue d'idées.

Avez-vous eu le temps de poser des questions et avez-vous obtenu des réponses satisfaisantes?

Il y a eu peu de questions. Le séminaire était si vivant et informatif qu'il a répondu à la plupart de mes interrogations. Et quand j'avais une question, on me répondait clairement. Nous avons aussi suffisamment de temps pour poser des questions.

Comment avez-vous entendu parler de notre séminaire?

Dans Spida Fenêtre.

Comment avez-vous trouvé...

... le lieu du séminaire?

L'environnement est très agréable: on est en ville, mais on se croirait presque en vacances. Le lieu est bien accessible.

... l'organisation du séminaire?

Équilibrée. Ni trop, ni trop peu.

... l'infrastructure hôtelière?

Disons moyenne.

... la nourriture?

Bonne.

... le rapport qualité-prix?

Correct.

Pourriez-vous nous donner quelques pistes pour améliorer notre séminaire?

Spontanément, aucune amélioration ne me vient à l'esprit. La salle était un

→

→ peu petite, ou alors il faudrait peut-être réduire le nombre de participants. Mais cela diminuerait aussi la diversité du public, ce qui serait dommage. Je laisserais tomber le questionnaire en fin de séminaire et le remplacerais par deux ou trois entretiens. Ce serait certainement plus instructif.

Recommanderiez-vous ce séminaire?

Sans hésiter. C'était une très bonne expérience. Je n'ai plus peur de ce qui m'attend.

Utilisez-vous notre site web?

Nous le consultons très régulièrement. Ce que nous utilisons le plus, c'est le PartnerWeb.



*Johanna et Rolf Müller
Séminaire Spida «Planification de la retraite», du 25 au 26.9.2009 à Spiez.*

Inside

6

Inside

Enfin tranquilles?

Après 30 et 18 ans de bons et loyaux services, nous disons au revoir à deux collègues que beaucoup de nos clients connaissent personnellement.

Fritz Schärer a toujours trouvé son travail de réviseur passionnant et enrichissant, en particulier parce qu'il l'amenait à rencontrer au quotidien des femmes et des hommes avec leurs joies et leurs soucis. Depuis novembre 1979, il a assumé sa tâche avec beaucoup de sérieux, dans l'intérêt de la clientèle et sans se départir de son sens de l'humour.

Ces 18 dernières années, nous avons pu apprécier le professionnalisme, la précision et la fiabilité d'Edo Monigatti (les mêmes qualificatifs s'appliquent aussi, bien sûr, à Fritz Schärer). Sa personnalité calme et réfléchie a permis de résoudre sans conflit des situations et discussions délicates.

Nous les remercions chaleureusement tous deux pour leur engagement en faveur de notre clientèle et de la Spida. Nous avons connu nos deux collègues, malgré leurs activités tout en chiffres et des plus sérieuses, étant aussi des hommes de famille chaleureux et actifs. Nous leur souhaitons donc, ainsi qu'à leurs épouses, une re-



En haut, depuis la gauche: Fritz Schärer, Edo Monigatti

traite bien remplie. Que cette nouvelle période de vie leur apporte bonheur et santé.



*Nives Tausend
Responsable services
Membre de la DG*

Quel est le juste taux de conversion?

Dans le contexte de la votation du 7 mars 2010, cette question a été au cœur de débats qui ont souvent manqué d'objectivité. Dans l'article suivant, nous nous sommes concentrés sur les aspects économiques – et non politiques – en jeu pour déterminer le taux de conversion dans la prévoyance professionnelle.

Les prestations de la prévoyance professionnelle sont basées sur un système simple. Pendant sa vie active, chaque personne salariée met de côté un capital vieillesse, qui lui sera reversé pendant sa retraite sous la forme d'une rente de vieillesse. Elle ne pourra dépenser que le capital qu'elle aura épargné. Sur le fond, le système correspond à celui de l'épargne privée. À une période d'épargne succède une période de consommation. Ne peut-être dépensé que ce qui a été épargné.

Ainsi, un capital de CHF 100'000 à un taux de conversion de 6,8% donne droit à une rente de vieillesse de CHF 6'800 pour le restant de sa vie. C'est donc le taux de conversion qui détermine le montant de la rente. Reste à savoir pour quelle durée suffira le capital disponible. Un autre facteur entrant en ligne de compte est le rendement du capital non encore consommé durant le versement des rentes.

Les facteurs les plus importants

L'espérance de vie

L'espérance de vie au-delà de 65 ans a fortement augmenté au cours des dernières décennies. Rien n'assure que cela perdurera. Mais même les évaluations les plus pessimistes, les progrès de la médecine moderne – outre de nombreux autres facteurs positifs – laissent à penser que l'espérance de vie va continuer à croître.

Le rendement du marché des capitaux

Ces derniers temps, il a été difficile d'atteindre un rendement relativement sûr de 4%, 5% ou plus par an. La discussion porte souvent sur le taux moyen des vingt-cinq dernières années, dont certaines ont été marquées par une forte inflation (années 1980) ou par la flambée de la bourse (années 1990). Si l'on considère uniquement les dix dernières années, le tableau est moins reluisant. Et, pour le moment, peu d'indices laissent

envisager que l'on pourra obtenir ces prochaines années des rendements élevés afin de sécuriser les placements en capitaux.

Où est le problème?

Les débats actuels oublient souvent de traiter un aspect déterminant: que se passe-t-il quand un bénéficiaire de rente décède? En règle générale, il en résulte une rente de survivants à hauteur de 60% de la rente de vieillesse, et cela jusqu'au décès de la personne survivante.

L'exemple suivant vise à illustrer cela. Tous les calculs sont fondés sur des statistiques, c'est-à-dire sur des valeurs effectives:

Monsieur X touche une rente depuis son 65e anniversaire. Son espérance de vie est d'environ 17 ans. Dans 80% des cas, les hommes de 82 ans sont mariés et l'épouse a quatre ans de moins en moyenne. Après son décès à 82 ans, M. X laisse une veuve de 78 ans qui a une espérance de vie de onze ans encore. Elle a droit à une rente de veuve atteignant 60% de la rente de vieillesse. Ce cas de figure présuppose un rendement continu de 3,5% sur le marché des capitaux. Si ce rendement tombe à 2% pendant la durée de perception des rentes, la durée de leur versement est réduite à 16,5 et

18 ans. Dans le premier cas, le capital ne suffit même pas à financer toute la rente de vieillesse sans prestation de survivant.

Qui finance un éventuel déficit?

La promesse du versement d'une rente ne fait sens que si elle peut être versée même dans un contexte défavorable, sans endetter les générations futures. En considérant objectivement les conditions cadres économiques et démographiques, nous devons admettre qu'avec le taux de conversion en vigueur, il sera difficile d'éviter le subventionnement croisé de la génération active à celle bénéficiant de la rente.

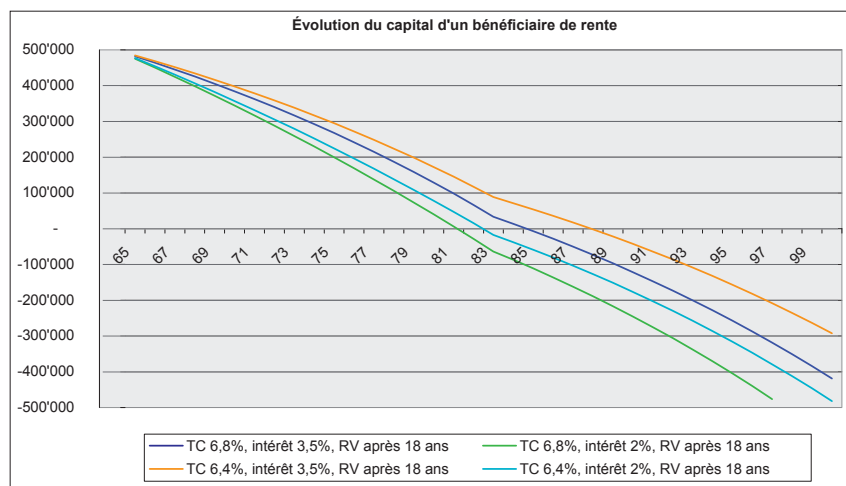
Quel est alors le bon taux de conversion?

Chaque institution de prévoyance devrait déterminer elle-même le taux de conversion qui convient à son cas, selon des méthodes de calcul actuariel. Ce taux peut être très différent en fonction de la composition de l'effectif des assurés. Les entreprises sont absolument libres de choisir la caisse de pension qui leur convient.

Au moment d'évaluer l'institution de prévoyance, il faut donc porter attention au taux de conversion entre autres nombreux critères, parmi lesquels les coûts de gestion, les primes de risque, la clarté des documents et bien d'autres.

Uwe Brandt

Responsable Fondation de prévoyance



Caméra... son... action...

C'est par ces mots qu'ont commencé les prises de vues chez la Spida. Il a fallu 17 heures d'affilée pour produire un spot publicitaire de quelques minutes. En profane, on imagine difficilement le travail que cela demande. Il faut installer de la lumière partout, préparer les mouvements de caméra, mettre les figurants en place... mais ce n'est pas fini: le mobilier de bureau est déplacé dans tous les sens, disposé d'une façon qui le rendrait inutilisable dans la „vraie vie“ (en bas à droite de l'image, on remarque le socle en bois sous le classeur métallique).

Une fois le tournage terminé, les grands rangements ont commencé et le lundi suivant, tout était rentré dans l'ordre. Nous nous demandons si nous allons reconnaître nos bureaux à la télévision!



Nives Tausend - Responsable services / Membre de la DG

Inside

8



Jeu-concours: gagnez un chèque REKA d'une valeur de 100 francs!

GLORIEUSE MINUTIEUSES	AIGÛE SANS FIN	MIDI FRUIT	RÉFUTES ABATTUE	PIGE JEU	TROUÉES RICHE	ABIME CANAUX	AIDENT EXISTER
		1					
VASTES TENTERA				9	STOPS PÉNÈTRES		
			CARBU- RANT JUPE			7	RIGOLÉ COLIMA- ÇON
NOMBRE ALCOOL				TÊTUES MÉLODIE			
			6	FIERS TOTAL			POSSESSIF
GAIA RANG		MESURER TEST			CLAN DERNIER APPEL		8
			HARMO- NIES ROULÉ			PUR	
5				DÉBRIS BROME			AU TENNIS
CROCHET DÉVÊTU					2		
	SOUDAIN SEUL			CONIFÈRE	COUTEAU		ARGENT
TRANSPIRA PAS GRAVE		INDOCILE			OBSCURITÉ	ÉCOLE	3
			TROMPÉ			DÉSERT	
				4			

Solution
Mots croisés
Numéro 31:
Seminaire

Ont gagné des chèques REKA d'une valeur de 100 francs:

Ursula Glau-
Stocker,
8048 Zürich;
Hans Rechsteiner
Rechsteiner AG,
9037 Speicher-
schwendi;
Waser Spenglerei,
6260 Reiden

1	2	3	4	5	6	7	8	9
---	---	---	---	---	---	---	---	---

Reportez la solution sur la carte-réponse annexée et envoyez-la jusqu'au 30 juin 2010. Bon amusement! Le recours juridique est exclu.